
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) N° 1907/2006 - N° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. **Identificateur de produit**

Nom du produit : Lingettes Antibactériennes Multisurfaces
Code produit : W840110PT

1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** : Lingettes désinfectantes antibactériennes pour les surfaces dures

1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom de la société : Pal International Limited
Adresse : Bilton Way, Lutterworth, Leicestershire, LE17 4JA, Royaume-Uni
Téléphone : +44 (0) 1455 555 700 Fax : +44 (0) 1455 555 755
Email : info@palinternational.com
www.palinternational.com

1.4. **Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone : +44 (0) 1455 555 742 (9h00 – 17h30)
Téléphone : +44 (0) 7725 204 194 (en dehors des heures de bureau au Royaume-Uni)
www.palinternational.com

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. **Classification de la substance ou du mélange – conformément aux directives 67/548/CE, 1999/45/CE, 1272/2008/CE**

Selon la directive DSD (67/548/CE), la directive DPD (1999/45/CE) et le règlement CLP (1272/2008/CE), ce produit n'est pas classé comme dangereux.

2.2. **Éléments d'étiquetage**

Selon la directive DPD (1999/45/CE) et le règlement CLP (1272/2008/CE), ce produit ne nécessite aucun pictogramme.

2.3. **Autres dangers**

Aucun autre danger connu

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances/Mélanges

Composants	N° CAS	N° CE	Classification (67/548/CEE)	Classification selon le règlement (CE) No 1272/2008	Contenu (%)
Composés d'ammonium quaternaire, chlorures d'alkyle diméthyle benzyle en C12-16	68424-85-1	270-352-2	C, N ; R22, R34, R50	Tox. aiguë ; 4 ; H302 Corr. cutanée ; 1B ; H314 Danger aigu pour le milieu aquatique de cat. 1 ; H400	Se référer à la déclaration sous ce tableau
Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	7173-51-1	230-525-2	C, N ; R22, R34, R50	Tox. aiguë ; 3 ; H301 Corr. cutanée ; 1B ; H314 Danger aigu pour le milieu aquatique de cat. 1 ; H400	Se référer à la déclaration sous ce tableau
Composés d'ammonium quaternaire, chlorures d'alkyle en C12-14 [(éthylphényle) méthyl] diméthyle	85409-23-0	287-090-7	C, N ; R22, R34, R50	Tox. aiguë ; 4 ; H302 Corr. cutanée ; 1B ; H314 Danger aigu pour le milieu aquatique de cat. 1 ; H400	Se référer à la déclaration sous ce tableau
Propane-2-ol	67-63-0	200-661-7 / 01-2119457558-25-XXXX	F, Xi ; R11, R36, R67	Liq. Inflammable ; de cat. 2 ; H225 Irritant oculaire de cat. 2, H319 STOT SE - exposition répétée STOT de cat. 3 ; H336	<0,2 %

Somme des composants suivants : <1 %

Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de benzyl-C12-16 alkyldiméthyle (N° CAS : 68424-85-1) (N° CEE : 270-352-2)

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium (N° CAS : 7173-51-1) (N° CEE : 230-525-2)

Composés d'ammonium quaternaire, chlorures d'alkyle en C12-14 [(éthylphényle) méthyl] diméthyle (N° CAS : 85409-23-0) (N° CEE : 287-090-7)

Voir la section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section

Voir la section 16 pour le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation

Éloigner la victime de la source d'exposition, la garder au repos et au chaud. Consulter un médecin pour tout symptôme de difficulté respiratoire.

Contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau propre. En cas de rougeur, de douleur ou de troubles visuels, consulter un ophtalmologiste.

Contact avec la peau

Après contact avec la peau, laver la peau soigneusement au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer la victime en milieu hospitalier.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir.
Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction appropriés pour le feu environnant.

5.1.1. Méthodes d'extinction appropriées

Agents chimiques secs
Mousse
Eau

5.1.2. Méthodes d'extinction non appropriées

Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le chauffage ou le feu peuvent dégager des gaz toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Seul un personnel formé de façon appropriée doit tenter de lutter contre les incendies. Ne pas rester dans une zone dangereuse sans équipement de protection respiratoire et vêtement de protection. Éviter que l'eau pour lutter contre l'incendie n'entre dans les cours d'eau ou les eaux souterraines.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Références à d'autres sections
Voir la section 8 pour plus de détails sur l'équipement de protection individuelle recommandé.
Voir la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les exigences relatives aux locaux de stockage sont applicables à tous les locaux où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune précaution particulière n'est nécessaire si utilisé comme indiqué.

Prévention des incendies

Aucune précaution particulière n'est nécessaire si utilisé comme indiqué.

Équipements et procédures recommandés

Voir la section 8 pour la protection individuelle.

Respecter les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de sécurité industrielle.

Équipements et procédures interdits

Il est interdit de fumer, manger ou boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver dans un endroit sec séparé des oxydants forts et des acides forts.

Stockage

Conserver la boîte fermée hermétiquement dans un lieu sec et bien ventilé.

Emballage

Aucune précaution particulière n'est nécessaire si utilisé comme indiqué.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune donnée disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	Std	TWA – 8 hrs		STEL – 15 min	
Propane-2-ol	WEL	400 ppm	999 mg/m ³	500 ppm	1 250 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Aucun contrôle technique particulier n'est nécessaire si utilisé comme indiqué.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Éviter le contact avec les yeux.

Prévoir des stations de rinçage pour les yeux dans les locaux où le produit est régulièrement manipulé.

Protection de la peau

Aucun équipement de protection individuelle n'est nécessaire si utilisé comme indiqué.

Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection individuelle n'est nécessaire si utilisé comme indiqué.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Matériau non tissé pour lingettes humides
Odeur	Légère odeur de produit chimique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	de 6 à 8
Point de fusion/point de congélation	Non disponible
Point/intervalle d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	>60°C (ne permet pas la combustion)
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)	Non disponible
Limites d'explosivité	Non disponible
Densité relative	0,985 g/cm ³ (20°C)
Solubilité dans l'eau	Tous les composants imprégnés sont solubles à 100 %. Le matériau non tissé est non soluble.
Solubilité dans les autres solvants	Facilement soluble
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses**
Aucune réaction dangereuse particulière n'est supposée se produire.
- 10.4. Conditions à éviter**
Températures extrêmes
Exposition à la lumière directe du soleil
- 10.5. Matières incompatibles**
Éviter le contact avec les agents oxydants et les acides forts. Ne pas utiliser les lingettes avec des matériaux et savons aux propriétés anioniques, ce qui réduit la durée de vie et l'efficacité antibactérienne des lingettes
- 10.6. Produits de décomposition dangereux**
La décomposition thermique peut dégager/former du monoxyde de carbone (CO) et du dioxyde de carbone (CO₂).
-

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer une dermatite de contact non allergique et une absorption par la peau.
- Mélange**
Aucune donnée toxicologique n'est disponible pour le mélange.
- Corrosion/irritation cutanée**
Aucun problème d'irritation si utilisé comme indiqué.
- Lésions oculaires graves/irritation**
Aucun problème d'irritation si utilisé comme indiqué. Le produit n'est pas approprié pour la désinfection des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Aucun problème d'irritation si utilisé comme indiqué.
-

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12.1. Toxicité**
Aucune donnée de toxicité aquatique n'est disponible pour les substances.
- Mélanges**
Aucune donnée de toxicité aquatique n'est disponible pour les mélanges.
- 12.2. Persistance et dégradabilité**
Aucune donnée disponible.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation**
Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Contactez l'autorité responsable de l'élimination des déchets la plus proche, ou confiez à une société autorisée à éliminer les produits chimiques.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas classé comme une marchandise dangereuse pour le transport en ce qui concerne la réglementation du transport.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non nécessaire.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases de risque et de sécurité mentionnées dans les sections 2 et 3 :

R11 :	Facilement inflammable
R22 :	Nocif en cas d'ingestion
R34 :	Provoque des brûlures
R36 :	Irritant pour les yeux
R50 :	Très toxique pour les organismes aquatiques
R67 :	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Texte intégral des mentions de danger et conseils de prudence mentionnés dans les sections 2 et 3 :

H225 :	Facilement inflammable
H301 :	Toxique en cas d'ingestion
H302 :	Nocif en cas d'ingestion
H314 :	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Version : 01.00
Date de publication : 17/11/2015
Date de révision : 17/11/2015

PALTECH

ADVANCED HYGIENE + PROTECTION.
EVERYWHERE.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
IATA : Association internationale du transport aérien.
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.

Cette fiche de données a été compilée à partir de données externes provenant des laboratoires de nos fournisseurs et indépendants. Cette fiche de données de sécurité contient toutes les informations nécessaires à une évaluation COSHH. Ce document NE doit PAS se substituer à une évaluation des risques effectuée par les utilisateurs sur leur lieu de travail comme le requiert la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. Aucune responsabilité n'est acceptée pour toute perte ou dommage résultant directement de l'utilisation des produits de la société ou de l'utilisation des informations contenues dans cette fiche de données de sécurité, en particulier, toute perte financière ou économique sauf si requis par la loi.